

Département de la Lozère
COMMUNE DE LAVAL-ATGER
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2016

Date de convocation : 26/02/2015

Date d'affichage : 26/02/2015

NOM Prénom	Présent	Absent	Procuration à	SIGNATURES
BELLEDENT Thierry	X			
CHAMP Alain	X			
CHAMP René	X			
CHAZAL Joseph	X			
COMBIN Claudette	X			
GREGORI Sandrine		X		
RAMBEAU Bernadette	X			
ROUVEYRE Emile	X			
THOMAS Josette	X			
Total	8	1		

Ordre du jour :

- **Compte Administratif 2015 – Budget annexe du service de l’eau et de l’assainissement**
- **Affectation des résultats 2015 – Budget annexe du service de l’eau et de l’assainissement**
- **Compte Administratif 2015 – Budget principal de la commune**
- **Affectation des résultats 2015 – Budget principal de la commune**
- **Travaux en régie**
- **Site internet de la Commune**
- **Subventions aux associations et participations pour 2016**
- **Questions diverses**
 - **Réflexion Commune Nouvelle**

Secrétaire de séance : Bernadette RAMBEAU

➤ **Compte Administratif 2015 – Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement**

Les documents comptables sont consultables dans leur intégralité en mairie.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Bernadette RAMBEAU, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Madame Josette THOMAS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		7 481,38		28 927,92		36 409,30
Opérations de l'exercice	11 115,29	12 785,57	473,50	4 164,00	11 588,79	16 949,57
TOTAUX	11 115,29	20 266,95	473,50	33 091,92	11 588,79	53 358,87
Résultats de clôture		9 151,66		32 618,42		41 770,08
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	9 151,66	0,00	32 618,42	0,00	41 770,08
RESULTATS DEFINITIFS		9 151,66		32 618,42		41 770,08

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE

Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

➤ **Affectation des résultats 2015 – Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **9 151,66 €** et un excédent d'investissement de **32 618,42 €** ;

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

➤ **Travaux en régie**

Madame le Maire donne la définition des travaux en régie et cite leurs avantages.

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la Collectivité crée pour elle-même, en d'autres termes des travaux réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces dépenses sont comptabilisées dans un premier temps en section de fonctionnement puis par une opération d'ordre transférées en section d'investissement. On inclura au moment du transfert le coût de l'agent technique (heures x salaire brut + charges patronales).

Cette opération évite de faire appel à plusieurs entreprises et éventuellement à un appel d'offres. En résultent rapidité de prise de décision et coût largement réduit. D'autant que la collectivité récupère la TVA. De plus, ces travaux en autonomie permettent de valoriser les compétences techniques du personnel, et favorisent la prise d'initiatives et les propositions de solutions innovantes et à moindre coût.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise / n'autorise pas Madame le Maire à réaliser des travaux en régie pour la durée de son mandat.

VOTE

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

➤ **Site internet de la Commune**

Madame le Maire informe le Conseil d'une proposition de FIRE-LIVE pour un site. C'est un logiciel à un prix compétitif conçu pour les communes. Elle propose au Conseil de consulter celui de quelques communes pour se faire une idée.

Le second avantage de ce logiciel est qu'il est rapide pour la Secrétaire à installer et faire vivre. Pour toutes activités culturelles, loisirs, etc les informations sont diffusées sur le réseau des communes affiliées et voisines.

Le montant de cette prestation s'élèverait à 171.84 Euros par an.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, répond favorablement à / refuse l'offre de FIRE-LIVE

VOTE

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

➤ **Subventions aux associations et participations pour 2016**

Madame le Maire demande au Conseil de délibérer sur les associations qui seront bénéficiaires de subventions de la Commune. Elle dresse un tableau des subventions accordées en 2014 et présente les demandes reçues de la part des associations.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser les subventions aux associations tel que défini ci-dessous :

	2015	2016
<i>Gargantua Rugby Olympique</i>	100€.....	100€
<i>Comité Départemental USEP48</i>	50€.....	50 €

<i>AFSEP (sclérose en plaques).....</i>	<i>50€.....</i>	<i>50 €</i>
<i>Ligue contre le cancer</i>	<i>50€.....</i>	<i>50 €</i>
<i>ONAC (anciens combattants).....</i>	<i>50€.....</i>	<i>50 €</i>
<i>Les Restaurants du Cœur.....</i>	<i>50€.....</i>	<i>50 €</i>
<i>Société de chasse St Bonnet-Laval Atger</i>	<i>100€.....</i>	<i>100€</i>
<i>Secours Populaire Français.....</i>	<i>50€.....</i>	<i>50€</i>
<i>AFM-Téléthon</i>	<i>100€.....</i>	<i>100€</i>

Ainsi que les participations aux organismes suivants :

Ecole publique Langogne : environ 710€/enfant

Cantine école Langogne : environ 200€ par an

➤ **Questions diverses**

L'ordre du jour ayant été épuisé, la réunion a pris fin à . .